

UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE

Réunion du 25 janvier 1967

Une réunion régulière du Sénat Académique s'est tenue à la Bibliothèque, le 25 janvier 1967.

Etaient présents:

R.P. Clément Cormier
R.P. L-Marcel Daigle
R.P. Raoul Dionne
M. Rhéal Bérubé
R.P. Roland Soucie
R.P. Léopold Lanteigne
R.P. Reno Desjardins
M. Aurèle Young
M. Brian Newbold
Léonard Gaudet

M. Yves Roberge
M. Numa Marcotte
M. Raymond LeBlanc
R.P. Paul Bourque
M. Jean Cadieux
R.P. Arthur Gauvin
M. Alphonse Gaudet
Sr Jacqueline Bouchard
R.P. Maurice Boivin R.P.

Etait absent

M. Alexandre Boudreau

Le Secrétaire lut le procès-verbal de la réunion du 2 novembre 1956. Sur proposition du Père Reno Desjardins, appuyé par M. Aurèle Young, le procès-verbal fut accepté.

Correspondance

M. Colin B. MacKay, président de l'Université du Nouveau-Brunswick offre aux étudiants de troisième année de l'Université de Moncton, la possibilité de s'inscrire en Faculté de Droit. Après la première année de droit, l'Université de Moncton doit octroyer des baccalauréats à ces étudiants.

Les membres du Sénat ont suggéré de former un comité pour étudier cette question.

RAPPORTS DES COMITES PERMANENTS

Règlements académiques

Le Secrétaire a présenté le rapport du comité des règlements académiques. Pendant l'étude du rapport des amendements ont été acceptés:

- 1- Définir étudiants gradués et étudiants sous-gradués.
- 2- Pour être admis à poursuivre un programme d'études conduisant au grade de Maîtrise, un étudiant doit détenir un diplôme universitaire jugé acceptable par le comité d'admission. Les conditions particulières à chaque programme sont indiquées dans l'annuaire à la section 'Ecole des Gradués'
- 3- Les candidats aux études supérieures doivent envoyer un dossier académique complet comprenant le dossier du cours secondaire et tous les cours suivis pour l'obtention de grades universitaires,
- 4- Le statut d'étudiant anglophone sera accordé aux seuls étudiants qui ont suivi un programme d'études s'adressant à des étudiants de langue anglaise,

- 5- Avec l'autorisation du doyen ou du directeur, l'étudiant à temps complet peut ajouter, chaque année, un cours à son programme régulier. Pour s'inscrire à la session d'été, l'étudiant à temps complet doit obtenir une autorisation écrite de son doyen ou directeur.
- 6- Le Père Paul Bourque, appuyé du Père R. Dionne, proposa que: Les programmes de Maîtrise exigent un minimum d'une année de scolarité à plein temps. Cette proposition fut adoptée par la majorité avec quatre voix dissidentes,
- 7- Le Père Léopold Lanteigne, appuyé par M. Young, proposa que si des institutions sont liées par des ententes, elles peuvent faire des exceptions au règlement de scolarité,
- 8- Enlever la moyenne générale à la Maîtrise
- 9- Un étudiant sera admis aux examens de reprise s'il a obtenu une note supérieure à 40% mais inférieure à 50%
- 10- La reprise du deuxième samedi de janvier s'applique seulement aux demi-cours qui se terminent à Noël.

Sur proposition du R.P. Raoul Dionne, appuyé par M. Aurèle Young, le rapport amendé des règlements académiques est accepté.

Calendrier académique:

Le P. Raoul Dionne, appuyé par le P. Louis-Marcel Daigle, proposa l'adoption du calendrier académique. Cette proposition fut acceptée.

CALENDRIER ACADEMIQUE 1967-68

1967-

septembre-	4 Entrée 5 Inscription 6 Début des cours 6-7 Orientation des étudiants de l'ère Année
octobre-	7-8-9 Congé d'Action de grâces Cours le 10
novembre-	11-12-13 Congé du Souvenir Cours le 14
décembre-	11 Fin des cours 14-21 Examens 22 Sortie de Noël

1968

8 Entrée Cours le 9 22 Dîner des finissants offert par l'Association des Anciens et Amis

CALENDRIER ACADEMIQUE 1967-68 (suite)

février-	24-25-26 Congé d'hiver Cours le 27
avril-	10 Midi- Sortie de Pâques 15 Entrée Cours le 16 26 Fin des Cours 29 Examens
mai-	8 Sortie 19 Clôture de fin d'année

Ecole des gradués:

Le Secrétaire a présenté le rapport du sous-comité sur l'Ecole des Gradués.

Sur proposition du P. Paul Bourque, appuyé par le P. R. Desjardins, le rapport est reçu.

Le P. Paul Bourque, appuyé par le P. R. Desjardins, proposa qu'une Ecole des gradués soit organisée le plus tôt possible à l'Université de Moncton. Cette proposition fut adoptée.

Sur proposition du P. R. Desjardins, appuyé par M. Raymond LeBlanc, le Sénat recommande au Conseil d'Administration de nommer un doyen pour cette école. La proposition est acceptée.

Le P. R. Desjardins, appuyé par M. Alphonse Gaudet, proposa que le sous-comité rencontre les doyens pour rediscuter le problème de la structure de cette Ecole. Cette proposition fut adoptée.

Sur proposition du P. R. Desjardins, appuyé par le P. A. Gauvin, il est recommandé d'introduire des programmes d'études supérieures dans les disciplines offertes à la Faculté des Arts. Cette proposition fut adoptée.

Ecole des Sciences Domestiques:

Le Secrétaire présenta le rapport des Sciences Domestiques. Sur proposition du P. R. Desjardins, appuyé par le P. Paul Bourque, le rapport est accepté.

M. Brian Newbold, appuyé par le P. Reno Desjardins, proposa l'adoption du programme des Sciences Domestiques. Cette proposition fut acceptée.

Comité des Grades Honorifiques:

Il fut décidé que l'exécutif du Sénat choisirait, après consultation, les candidats aux grades honorifiques.

RAPPORT DES FACULTES ET ECOLES:

1- **Faculté des Arts:**

Le P. Reno Desjardins, appuyé par M. Rhéal Bérubé, proposa que les programmes du B.A. avec mention soient acceptés. Cette proposition fut adoptée.

Le P. Reno Desjardins, appuyé par le P. Arthur Gauvin, proposa que les collèges devraient avoir sur leur personnel au moins un professeur qualifié (minimum d'une maîtrise) pour chaque programme de mention qu'ils offrent à leurs étudiants. Cette proposition fut adoptée avec une abstention.

2- **Faculté des Sciences :**

Le P. Paul Bourque présenta une étude sur le cours complet de Génie. Sur proposition du P. Paul Bourque, appuyé par M. Raymond LeBlanc, le rapport est reçu.

Le P. Paul Bourque, appuyé par M. Raymond LeBlanc, proposa que l'établissement du cours complet de Génie civil, électrique, et mécanique à l'Université de Moncton suivant les étapes décrites dans le "Rapport sur le cours complet de Génie", soit accepté, en autant que le permettront les finances de l'Université, et, moyennant l'acceptation de notre cours par les Associations d'ingénieurs intéressés. Cette proposition fut adoptée.

Après discussion il a été décidé que le chef du département de Génie, M. Numa Marcotte, entreprendrait les démarches nécessaires auprès des associations d'ingénieurs.

3- **Ecole de Commerce:**

M. Jean Cadieux, directeur de l'Ecole de Commerce, a présenté un texte, préparé pour l'Annuaire, qui expose un programme de Maîtrise en administration des affaires. Ce texte donne les objectifs du programme, les conditions d'admission et de scolarité, et les grandes lignes du programme. Sur proposition de M. Brian Newbold, appuyé par le P. Desjardins, il est recommandé que ce rapport soit reçu et que le texte puisse être utilisé dans la publication de l'Annuaire. Cette proposition fut adoptée.

4- **Ecole d'Education-Psychologie**

Le P. Roland Soucie a présenté les problèmes académiques de son Ecole. Sur proposition du P. Roland Soucie, appuyé par le P. Léopold Lanteigne, le rapport est reçu.

Le P. R. Soucie, appuyé du P. L. Lanteigne, proposa:

- 1- que le programme de M. Ed. (Administration scolaire) soit accepté;
- 2- qu'un programme de Maîtrise avec spécialisation dans une discipline académique soit accepté en principe et que les programmes soient présentés à la prochaine réunion du Sénat.

Ces propositions furent adoptées.

5- **Ecole des Sciences Hospitalières:**

Sr Jacqueline Bouchard a soumis un rapport pour expliquer le travail accompli dans le programme de baccalauréat pour les infirmières déjà enregistrées. Sur proposition de Sr Bouchard, appuyé par le P. R. Soucie, le rapport fut accepté.

Pour ne pas prolonger les discussions , les rapports de l'Extension et de l'Education permanente ont été remis à la prochaine réunion.

Les membres du Sénat ont recommandé au Secrétaire de préparer des extraits du rapport des réunions du Sénat pour informer les professeurs des décisions académiques prises par le Sénat.

Ajournement à 6:15 h.

Raoul Dionne, c.s.c.
Secrétaire général